



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-07-33

OBJET : Réorganisation administrative

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTEND QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le directeur général a remis sa démission et que cette démission est effective à partir du 31 juillet 2021

ATTENDU QUE qu'il y lieu de procéder à une réorganisation administrative

ATTENDU QUE les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur municipal sont décrits aux articles 63 et 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* et au Règlement Q2, r 22 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*;

ATTENDU QUE les pouvoirs et devoirs de la Responsable de l'accès aux documents publics et de la protection des renseignements personnes sont décrits dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville*;

Adopte le Plan d'organisation annexé à la présente

Nomme monsieur Jean Dionne Directeur général par intérim

Nomme monsieur Daniel Vocelle Directeur de la sécurité incendie et des opérations

Nomme monsieur Daniel Vocelle Inspecteur municipal

Nomme madame Anne Lacoursière Responsable de l'accès aux documents publics et de la protection des renseignements personnels

Autorise madame Diane Cyr, Secrétaire-trésorière à signer le nouveau contrat de travail de monsieur Daniel Vocelle dont l'administrateur a pris connaissance et qui fait partie intégrante de la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 31 juillet 2021

Jean Dionne, administrateur